## LA CFE-CGC demande le report de la dégressivité au 1 septembre compte tenu de la crise sanitaire et économique.

PP 1126032020

CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
2 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Durant la première semaine de confinement, le gouvernement a pris des mesures qui vont dans le bon sens tout en continuant à discriminer la population cadre. Elle augmente encore l'iniquité de traitement entre un chômeur cadre et un chômeur non-cadre.

En effet le gouvernement repousse les nouvelles règles qui devaient s'appliquer au d'avril au mois de septembre compte tenu de la situation sanitaire et économique du pays. Mais en même temps, il ne modifie pas les règles qui devraient s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> mai pour les cadres, à savoir la dégressivité, une baisse des prestations de 30%.

Or l'impossibilité de trouver un emploi car l'économie est à l'arrêt est une réalité tout autant pour un cadre que pour un non-cadre.

La crise touche tout le monde.

Pierre Jan
Relations Presse et institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Pour la CFE-CGC, maintenir la disposition de la dégressivité dans le contexte économique, social et sanitaire actuel est, plus que jamais, une ineptie doublée d'une injustice flagrante à l'encontre du personnel d'encadrement.

La CFE-CGC appelle donc solennellement le Gouvernement à la raison, et lui demande au moins de reporter l'application de la dégressivité au mois de septembre afin d'éviter aux cadres concernés une double peine.